

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 1^{ER} DECEMBRE 2008,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2008-12-192

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Ordre du jour.
- 3- Procès-verbal des assemblées du 3 novembre et du 10 novembre 2008.
- 4- Comptes à payer.
- 5- Correspondance.
- 6- Acquisition d'un tracteur et des équipements.
- 7- Règlement de modification du règlement 2007-06.
- 8- Compensation pour l'acquisition du lot 214-38.
- 9- Contrat pour l'entretien des pistes de ski de fond.
- 10- Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier
- 11- Adhésion à l'association des plus beaux villages du Québec
- 12- Nomination du responsable et du représentant de la bibliothèque de Champlain
- 13- Dépôt des déclarations d'intérêts financiers des élus
- 14- Appui au conseil régional de l'environnement
- 15- Cotisation à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont
- 16- Don à l'association des stomisés
- 17- Don à carrefour jeunesse emploi
- 18- Don à Appartenance Mauricie.
- 19- Varia :

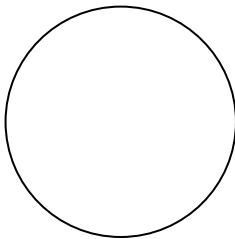
- 20- Période de questions.
- 21- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2008-12-193

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 3
NOVEMBRE ET DU 10 NOVEMBRE 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le procès verbal de l'assemblée du 3 novembre et du 10 novembre 2008 soit adopté tel que présenté

ADOPTÉ unanimement

2008-12-194

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer, en date du 1^{er} décembre 2008, pour une somme n'excédant pas 127 405.77 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de novembre est déposée.

2008-12-195

ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET DES ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE des invitations à soumissionner ont été faites auprès des représentants de Jonh Deer, New Holland et Kubota établis sur le territoire de la MRC des Chenaux pour l'acquisition d'un tracteur et des équipements ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Trudel et Piché inc.	New Holland MC 35	51 690.13 \$ (taxes incluses)
Groupe Lafrenière Tracteur	Kubota F 3680	41 186.96 \$ (taxes incluses)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier de la municipalité de Champlain soit autorisé à signer le contrat avec le Groupe Lafrenière Tracteur pour l'acquisition d'un tracteur Kubota au montant de 41 186.96 \$ (taxes incluses) tel que décrit dans la soumission déposée au bureau municipal le 27 novembre 2008

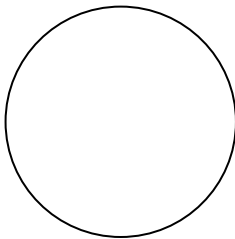
ADOPTÉ unanimement

2008-12-196

RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2007-06

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a adopté un programme de revitalisation visant à subventionner la construction d'un nouveau logement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain juge qu'il est pertinent de subventionner les bâtiments multi logements;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseil municipal lors d'une assemblée spéciale tenue le 10 novembre 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le présent règlement est intitulé «Règlement de modification du règlement visant à décréter un programme de revitalisation» et porte le numéro 2008-07

QUE le présent règlement abroge le texte de l'article 6 du règlement 2007-06 et le remplace par le texte suivant :

«Le montant de la subvention versé est de 1 500 \$ pour un nouveau bâtiment résidentiel qui ne comprend, qu'un seul logement, dont la valeur imposable, telle que portée au rôle d'évaluation est égale ou supérieur à 75 000 \$.

Lorsque le nouveau bâtiment résidentiel comporte plus d'un logement, le montant de la subvention versé au propriétaire est de 1 000 \$ par logement.»

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi

ADOPTÉ unanimement

2008-12-197

COMPENSATION POUR L'ACQUISITION DU LOT 214-38

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a fait reconnaître le lot 214-38 comme partie intégrante de l'emprise de la rue Nouvelle-Vague ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Côté prétend à des droits sur cette parcelle de terrain en vertu du jugement enregistré le 24 septembre 2002 par Danielle Tremblay ;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la municipalité de Champlain et monsieur Michel Côté pour convenir de l'extinction des droits que ce dernier pourrait avoir sur le lot 214-38 en contrepartie d'une indemnité d'un montant de 1 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

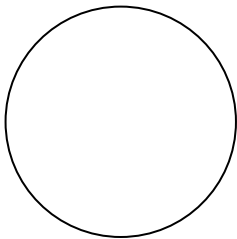
QUE la municipalité verse à monsieur Michel Côté une compensation de 1 000 \$ à titre d'indemnité pour la renonciation à tout droit réel sur le lot 214-38 tel qu'illustré au plan préparé par Jean Châteauneuf, arpenteur géomètre portant le numéro 10821.

ADOPTÉ unanimement

2008-12-198

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par monsieur Benoît Pintal pour l'entretien des pistes de ski de fond pour l'hiver 2008-2009;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT que ladite offre comprend le traçage et l'entretien de sentiers, pour un montant de quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (4 995 \$);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité de Champlain accorde le contrat pour l'aménagement et l'entretien des pistes de ski de fond, conformément à l'offre de service présentée par monsieur Benoît Pintal

ADOPTÉ unanimement

2008-12-199

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Ste-Marie, rang St-Pierre et rue Langevin pour un montant subventionné de dix mille dollars (10 000 \$), conformément aux stipulations du ministère des Transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ unanimement

2008-12-200

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge que l'appartenance à l'Association des plus beaux villages du Québec constitue un atout dans sa démarche de mise en valeur de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité verse une cotisation annuelle pour 2009, au montant de 500 \$, à l'Association des plus beaux Villages du Québec.

ADOPTÉ unanimement

2008-12-201

NOMINATION DU RESPONSABLE ET DU REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHAMPLAIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

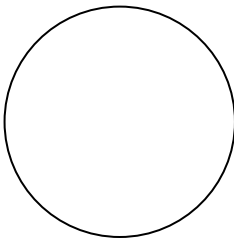
QUE madame Isabelle Vézina soit nommée responsable de la bibliothèque municipale ;

QUE madame Sonya Pronovost soit nommée la représentante, élue par le conseil municipal.

ADOPTÉ unanimement

Note

DEPOT DES DÉCLARATION D'INTÉRÊTS FINANCIERS DES



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

ÉLUS

Les élus municipaux déposent à la table du conseil leur déclaration d'intérêts pour l'année 2009

2008-12-202

APPUI AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la protection de l'environnement et le développement durable comptent désormais parmi les grandes priorités des Québécoises et Québécois ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de régionalisation que poursuit le gouvernement du Québec dans de nombreux domaines amène des responsabilités accrues en région et interpellent d'autant la participation des Conseils régionaux de l'environnement (gestion des ressources naturelles et du territoire, transfert et reconnaissance de nouvelles compétences municipales, développement du réseau d'aires protégées, encadrement de la pratique des VHR, etc) ;

CONSIDÉRANT QUE la préservation de l'environnement et des ressources naturelles est une condition essentielle pour assurer la vitalité économique, l'épanouissement social, la qualité de vie et la santé de la population ;

CONSIDÉRANT QUE les Conseils régionaux de l'environnement sont des partenaires essentiels dans l'atteinte des objectifs environnementaux en région en développant de diverses manières, un vaste champ d'expertise afin de pouvoir offrir de l'accompagnement, des outils et du soutien auprès des décideurs de leur région ;

CONSIDÉRANT QU'ils ont accompli ceci dans une multitude de domaines reliés à l'environnement et au développement durable (énergie, transport, matières résiduelles, mines, forêt, eau, changements climatiques, agriculture, tourisme, santé publique, paysage, développement régional, aires protégées, etc.) ;

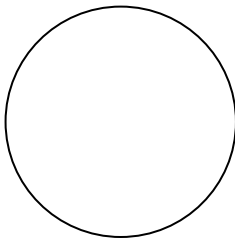
CONSIDÉRANT QUE de nombreux et multiples intervenants régionaux reconnaissent et font régulièrement appel à l'expertise des Conseils régionaux de l'environnement en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE les Conseils régionaux de l'environnement doivent pouvoir compter sur des ressources financières qui correspondent à la nature des mandats qu'ils doivent exercer en partenariat avec les acteurs du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE les Conseils régionaux de l'environnement ont un budget de fonctionnement insuffisant et par ailleurs nettement inférieur à celui que reçoivent les autres organismes régionaux sectoriels (Conseil régional de la culture, Unité régionale des loisirs et des sports, Association touristique régionale, etc.) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la Municipalité de Champlain demande au gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement des ententes de partenariat avec les CRE, qu'il consacre les sommes suffisantes pour permettre au



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CRE d'avoir un financement de soutien à la mission comparable à celui des autres conseils régionaux sectoriels.

ADOPTÉ unanimement

2008-12-203

COTISATION À LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ DE FRAN-CHE-MONT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2009 et 2010 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites ;

QUE le budget total pour la vingtième année d'opération est estimé à 289 609 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 233 427 \$, et que la municipalité de Champlain autorise, à même le fond d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont au montant de 3021 \$ pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;

QUE le conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions ;

QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de St-Narcisse et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont ;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Champlain avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

ADOPTÉ unanimement

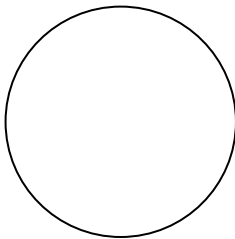
2008-12-204

DON À L'ASSOCIATION DES STOMISÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pinal

QU'un montant de cinquante dollars (50 \$) soit accordé à l'Association des stomisés de la Mauricie comme contribution à la parution de leur bulletin.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2008-12-205

DON À CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QU'une contribution financière au montant de trois cent quarante-neuf dollars (349 \$) soit accordée à Carrefour jeunesse-emploi pour leur projet Place aux jeunes 2008-2009

ADOPTÉ unanimement

2008-12-206

DON À APPARTENANCE MAURICIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QU'une contribution financière d'un montant de 100 \$ soit accordée à Appartenance Mauricie.

ADOPTÉ unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN
RÈGLEMENT VISANT À FIXER LE TAUX DES TAXES ET
LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'ANNÉE 2009**

Avis est donné par monsieur Raymond Beaudry qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal, un règlement visant à fixer le taux des taxes et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2009.

2008-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier